

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 SEPTEMBRE 2013 A 20 h 30

Présents : M -J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT ,
S. DELAUNAY, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, F. CORTET,
N. DEYROLLE, N. FAUCOND, E. GUILLOU, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD.

Excusés : R. NOUNTCHONGOUÉ , M. CHIFFOLEAU, F. DENIS, N. GARBOWSKI.

Convocation : 27 août 2013

Secrétaire de séance : P. ANGIBAUD



RENTRÉE SCOLAIRE 2013 :

Madame Gisèle VAILLANT présente les chiffres enregistrés à la rentrée scolaire de septembre , pour les deux écoles, le nombre de classes reste identique et les effectifs sont les suivants :

- École Gaston Chaissac : 170 élèves / 7 classes (- 9 élèves).
- École Saint Joseph : 147 élèves / 6 classes (- 6 élèves).

➤ *Transports scolaires :* 226 (+4)

- La Limouzinière 59 (+5)

- Collèges : 141 (+3)

 Saint Philbert 129 (+1)

 Legé 12 (+2)

-Lycée Machecoul 26 (-4)

➤ *Restaurant Scolaire :* 285 inscrits
 dont 49 occasionnels

➤ *Accueil Périscolaire :* 142 préinscriptions

Les effectifs sont quasiment stables ce qui a facilité l'organisation de la rentrée.

Au niveau des écoles, Madame Sandrine HUVELIN étant en arrêt, Monsieur Nicolas DEYROLLE assure l'intérim de la direction au Groupe Scolaire Gaston Chaissac.

Les travaux phoniques du restaurant scolaire sont commandés et vont être réalisés dans les prochaines semaines.

APPROBATION MARCHÉS LOTISSEMENT DU RITZ DORÉ :

Madame le Maire présente à l'assemblée les propositions de la commission d'appel d'offres pour le choix des entreprises appelées à réaliser les travaux d'aménagement du lotissement communal du Ritz Doré.

Après appel d'offres, il a été déposé quatre offres pour le lot n° 1 – VRD – Réseaux et trois offres pour le lot n° 2 – Espaces Verts Clôtures.

Après analyses des propositions, la commission d'appel d'offres propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 – VRD Réseaux
Etablissements Gadais-Colas pour 143 905,10 €H.T.
- Lot n° 2 – Espaces Verts Clôtures
VERDE TERRA pour 34 117,18 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, les marchés présentés et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les pièces à intervenir.

Commercialisation du lotissement :

Actuellement un seul lot est réservé et il n'est pas enregistré de demande pour ce lotissement, le conseil municipal propose de poser des panneaux publicitaires aux entrées d'agglomération et de lancer une communication par annonces dans la presse.

LOTISSEMENT DE RICHEBOURG – SUPPRESSION DU CAHIER DES CHARGES :

Monsieur Frédéric LAUNAY, Adjoint à l'urbanisme, indique à l'assemblée que l'association Beauséjour envisage d'acquérir une propriété privée située Rue de Richebourg.

Elle envisage d'y organiser un accueil de jour pour personnes désorientées.

Le lotissement de Richebourg est un lotissement communal approuvé par arrêté préfectoral en date du 31 octobre 1975 qui disposait d'un règlement qui n'a pas été renouvelé au bout de 10 ans. Les règles d'urbanisme applicables sont donc celles du P.L.U.

Par contre, un cahier des charges existe et est toujours en vigueur.

Les articles 5 et 6 sont particulièrement limitatifs en ce qui concerne la division des terrains et l'utilisation des locaux, réservés exclusivement à l'habitation principale.

Les articles 1 à 4 sont sans objet car liés aux travaux de réalisation du lotissement.

Le notaire de l'association a suspendu la transaction en conseillant à l'association de demander l'annulation pure et simple du cahier des charges.

Les co-lotis ont été consultés sur ce projet, sur 29 propriétaires, 26 ont donné leur accord pour supprimer le cahier des charges, 2 ont émis un accord partiel et 1 a refusé la suppression du document.

La commune étant lotisseur de l'opération, le projet est soumis à l'avis du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, supprime le cahier des charges du lotissement communal de Richebourg.

AVENANT MARCHÉ LA BASSE NOE :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la démolition, il a été constaté que la ferme maîtresse de la charpente ne donnait pas toutes les garanties de solidité. La mise en place d'une pièce neuve entraîne une plus-value de 678,00 €HT et nécessite un avenant à passer avec la société MGL Menuiseries à Montbert 44. Après délibération, le Conseil municipal approuve l'avenant présenté et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les pièces nécessaires.

AVENANT MARCHÉ CENTRE BOURG :

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux du Centre bourg il a été demandé à l'entreprise GADAIS -COLAS de réaliser un enduit monocouche sur la rue du Commerce fin juillet afin d'éviter la poussière et le ravinement en cas de pluie pendant le temps de congés des entreprises. Un avenant au marché est présenté pour un montant de 1 840,00 € H.T.

A l'unanimité le Conseil municipal approuve le document présenté et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les pièces à intervenir.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal décide de modifier les crédits budgétaires du budget assainissement 2013 de la manière suivante :

Section de fonctionnement: Dépenses :

- 706129	- Reversement Agence de l'eau	+ 200,00 €
- 6156	- Maintenance	- 200,00 €

LOCATION SALLE DE SPORTS :

Madame le Maire expose au Conseil municipal que l'association Nantes Derby Girls a sollicité l'utilisation de la salle de sports pour l'organisation d'une soirée « Roller Disco » le samedi 28 septembre 2013.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré fixe à 70,00 € le prix de location de ce local à l'association Nantes Derby Girls.

IMPOSITION A LA TAXE D'HABITATION DES LOGEMENTS VACANTS :

Madame le Maire expose que la loi de finances pour 2013 a ramené à deux ans le délai pour pouvoir imposer les logements vacants à la taxe d'habitation.

L'Article 1407 bis du Code général des impôts permet au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Elle rappelle les conditions d'assujettissements des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du Code général des impôts, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation et charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

PERSONNEL COMMUNAL :

Services techniques : la commission du personnel a décidé de confier à Monsieur Tony FERREIRA la responsabilité des Services techniques en remplacement de Monsieur Jacques EUZEN qui fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2014.

Secrétariat : le poste dédié à l'urbanisme est toujours vacant pour raison de maladie. Un agent du service de remplacement du Centre Départemental de Gestion est présent à l'accueil.

VOL DE CÂBLES DE CUIVRE :

L'Association des Maires et Orange lancent un appel à la vigilance à toute la population en ce qui concerne les vols de câbles de cuivre.

CHANTIER JEUNES BENEVOLES 2013

Monsieur Samuel DELAUNAY donne un compte -rendu du chantier jeunes bénévoles organisé en août 2013.

Tout d'abord une grosse déception avec la défection de dernière minute des jeunes Espagnols de Gallice qui, sans explication précise, ont fait faux bond.

Une réorganisation du chantier et des activités connexes a été faite en dernière minute notamment pour adapter les dépenses (sorties revues à la baisse, atelier photographie diminué de moitié notamment).

Heureusement, les jeunes présents étaient très motivés et finalement les objectifs prévus ont largement été dépassés. Les travaux du mur d'enceinte ont été terminés, la toiture du four à pain a été reprise pour moitié et le défrichage de la cour des bâtiments du château totalement réalisé, le tout dans une excellente ambiance. La soirée concert dans la cour du logis a été le point culminant de ces dix jours.

ENTRETIEN DES RUISSEAUX COMMUNAUX :

Madame Nathalie FAUCOND demande comment sont entretenus les ruisseaux communaux. Monsieur Frédéric LAUNAY indique qu'un programme annuel est mis en place et permet de curer et nettoyer entre 1 et 2 kilomètres de ruisseaux par an. Une commission détermine les points urgents à réaliser chaque année.

Prochaine réunion :
Lundi 14 octobre 2013 à 20h30